

Tulle, le 28 mai 2013

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 mai 2013**

---

*Secrétariat Général*  
**LB/KP/SC**

L'an deux mil treize et le vingt-huit mai à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

***Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, Mme Dominique GRADOR, M. Alain LAGARDE, M. Michel BREUILH, M. Philippe BERNIS, Mme Magali LACHASSAGNE, M. Yves JUIN, M. Jean Louis SOULIER, Maires - Adjoint, M. Yannik SEGUIN M. Jean-Louis RATHONIE, Jacques VIREFLEAU, Mme Arlette MARTIN-CUEILLE, M. Yves MEYRIGNAC, M. Jacques MARTHON, Mme Marylène DUPUY, M. Jacques SOULETIE, Mme Nicole DUPUY, M. Jean-Michel CLAUX, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Annette COMBASTEIL, Mme Elisa JEANTET-MAIRE, Mlle Annabel MAGALHAES, Mme Laurette SIEGEL, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Nathalie THYSSIER, M. Joël TRAIT soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.*

***Etaient représentés :** Mme Christelle COURSAT, Mme Pierrette DEZIER, Mme Annie BASTIE, M. Jean-Paul DEVEIX, M. Michel CAILLARD à partir de 19h30*

***Etaient absentes :** Mme Jocelyne BUGE – CHASTANET, Mme Sylvie NONI*

*Mademoiselle Annabel MAGALHAES remplit les fonctions de secrétaire de séance.*

---

- Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 9 avril 2013

*APPROUVE à l'unanimité*

## **I -PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE**

### **URBANISME** –

*Rapporteur : Monsieur Michel BREUILH*

#### **1-Acquisition de parcelles rue du Chandon et rue d'Alverge**

Dans le cadre de la Concession Publique d'Aménagement, la Société d'Economie Mixte « Territoires 19 » avait acquis en 2006 des parcelles de terrain en vue d'aménagements urbains.

Les parcelles cadastrées AX N° 36 et AX N° 360 avaient été acquises par Territoires 19 pour l'aménagement du square du Chandon et la parcelle cadastrée AY N° 208 pour l'aménagement du quartier de l'Alverge (place du Canton, parking belvédère, place de l'Alverge).

Il convient de régulariser la propriété de ces aménagements qui doivent entrer dans le domaine privé de la commune.

**Aussi, il est proposé au conseil municipal d'acquérir gratuitement les parcelles concernées appartenant à Territoires 19 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette acquisition.**

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **2- Cession d'un emplacement de stationnement dans le parking « Marc Eyrolles »**

Madame Dominique KR PAN a sollicité la Ville de Tulle pour acquérir une place de stationnement dans le parking Marc Eyrolles.

Actuellement, il reste à la vente deux emplacements.

**Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de céder la place n° 7 du parking Marc Eyrolles à Mme Dominique KR PAN au prix de 7 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **3- Approbation des conclusions des enquêtes publiques relatives au déclassement du domaine public de portions de terrains situées rue Sainte Claire et dans l'enceinte du parking « Marc Eyrolles »**

Les enquêtes publiques relatives au déclassement de portions de terrains du domaine public initiées par délibération en date du 9 avril 2012 ont eu lieu du 29 avril au 14 mai 2013.

Celles-ci sont désormais closes et Monsieur Jean-Pierre MEYRIGNAC, commissaire enquêteur, a émis un avis favorable au déclassement du domaine public des portions de terrains suivantes :

- Espace dans l'enceinte du Parking « Marc Eyrolles ». Ce déclassement permettra de finaliser les cessions au profit des acquéreurs d'emplacements de stationnement.
- Espace situé 4 rue Sainte Claire. Ce déclassement permettra de céder à Mme DYSTER au prix symbolique de 10 € l'emplacement précité. En échange Mme DYSTER s'est engagée à céder à la Ville de Tulle une portion de son terrain.

**En conséquence, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver les conclusions des enquêtes publiques et de finaliser par actes notariés les cessions concernées.**

Les frais de géomètre pour intégrer lesdits terrains dans le domaine privé de la commune seront à la charge de la Ville de Tulle.

Les frais notariés seront à la charge des acquéreurs.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **4- Approbation des conclusions du commissaire enquêteur concernant les enquêtes publiques relatives au déclassement de portions de terrains situées Côte du Monteil et sous le parvis de la Cité Administrative**

Il est rappelé que la Ville de Tulle a été sollicitée par des riverains pour acquérir des portions de terrains classés dans le domaine public communal : Côte du Monteil et sous le parvis de la Cité Administrative.

A cet effet, des enquêtes publiques ont été initiées par délibération du 12 février 2013. Ces enquêtes sont désormais closes et Monsieur Jean Pierre MEYRIGNAC, commissaire enquêteur, a émis un avis favorable au déclassement des portions de terrain situées Côte du Monteil et sous le parvis de la Cité Administrative en vue d'une cession au profit de riverains.

**A ce jour, il est proposé au conseil municipal :**

- **d'approuver les conclusions de l'enquête publique**
- **de céder la cession d'une portion de terrain située Côte du Monteil à Monsieur RIBEIRO au prix symbolique de 10 €**
- **d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant**

Les frais de géomètre pour intégrer ledit terrain dans le domaine privé de la commune seront à la charge de la Ville de Tulle.

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Il est précisé que la cession de parcelle située sous le parvis de la Cité Administrative au profit de Mr et Mme LUDIER nécessite, quant à lui, une estimation des Domaines qui ne peut avoir lieu qu'après l'élaboration du document d'arpentage. En conséquence, ladite cession sera délibérée lors d'un prochain conseil municipal.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **-Information concernant la mise en place d'une Charte relative à la Téléphonie Mobile : « Ville/Opérateurs de téléphonie »**

Le développement de la téléphonie mobile en constante évolution induit le déploiement d'infrastructures techniques.

Celles-ci suscitent des interrogations relatives à la protection de la santé de la part des populations.

Aussi, la Ville a organisé une table ronde sur la téléphonie avec les opérateurs et l'ANFR et a décidé :

- La mise en place d'une commission consultative de suivi regroupant les opérateurs, les services de la Ville, de l'Etat (ARS, ABF, ANFR).

Les associations locales représentatives des consommateurs et des habitants.

- La mise en place d'une charte locale avec les opérateurs de téléphonie visant à établir des règles de conduite permettant de prendre en compte les aspects sanitaires et à limiter l'impact des équipements de téléphonie mobile sur l'environnement urbain.

Celle-ci doit également permettre une concertation permanente et une information exhaustive sur tout projet de création ou de modification d'installations.

### **TRAVAUX -**

*Rapporteur : Monsieur Yves JUIN*

### **5- Demande de subvention à l'Europe, au titre du FEDER pour l'aménagement de la place Brigouleix – Approbation du plan de financement modifié**

La problématique des déplacements urbains et la mise en valeur de la Ville par la redécouverte de la rivière Corrèze, ont conduit la Ville de Tulle à programmer des aménagements urbains de centre-ville, dont celui du Pont de la Barrière, reliant les deux principaux espaces de centre-ville : la rue Victor Hugo et le Trech, en 2010-2011.

Ces aménagements se poursuivent donc par la réalisation d'un aménagement de la place Martial Brigouleix.

Dans ce contexte, lors de sa séance du 10 juillet 2012, le Conseil Municipal a délibéré afin de solliciter des aides de l'Etat, de la Région et du Département.

La réalisation de l'aménagement de la place Brigouleix a été inscrite au Contrat Territorial d'Aménagement 2012-2014, approuvé par le Conseil Municipal à la date du 18 décembre 2012.

Ainsi, la Ville a sollicité une subvention du Département. Au vu de l'arrêté daté du 11 mars 2013, la participation financière du Département s'élèvera à 100 000 € (soit un taux de 9.5%).

Par ailleurs, la Ville a sollicité une aide de la Région. Son intervention financière sera de 157 892 € (soit un taux de 15%).

En complément, il paraît possible de solliciter une subvention auprès de l'Europe, au titre du FEDER, en vue de financer ce projet.

Il convient donc désormais de compléter le plan de financement pour solliciter auprès de l'Europe une subvention d'un montant de 158 032.80 €, conformément au plan de financement ci-annexé.

**Il est proposé au conseil municipal d'approuver le nouveau plan de financement et de solliciter de l'Europe, au titre du FEDER, une subvention à hauteur de 158 032.80 € en vue de financer le projet d'aménagement de la place Brigouleix.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **6- Demande de transfert de subvention allouée par le Département à Territoires 19 - Aménagement de l'avenue Ventadour**

La réalisation de l'aménagement de l'avenue de Ventadour a été inscrite dans le Contrat Territorial d'Aménagement approuvé par le Conseil Municipal à la date du 18 décembre 2012. Dans ce contexte, le Département a alloué à la Ville une aide de 35 000 € pour la réalisation de ces travaux.

La délibération n°4 du 25 septembre 2009 portant approbation du traité de concession d'aménagement liant la Ville et la SEMABL relative à la mise en œuvre du projet urbain de la Ville et le projet urbain mené par la Ville de Tulle mettant en évidence l'intérêt de réaliser en priorité l'opération d'aménagement de l'avenue Ventadour, il convient de réaliser cette opération dans le cadre de la Concession d'Aménagement conduite par Territoires 19.

Il convient donc désormais que la Ville de Tulle demande au Département de transférer la subvention allouée pour l'aménagement de l'avenue Ventadour à Territoires 19.

**Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Département en vue d'un transfert de la subvention allouée à la Ville à Territoires 19 pour l'aménagement de l'avenue Ventadour.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **7- Demandes de subventions au Ministère de l'Intérieur au titre des réserves parlementaires**

### **a- Marché couvert de la gare – travaux de mise en peinture**

Suite à l'aménagement du pôle intermodal, il a été décidé de réaliser la mise en peinture du marché couvert de la gare.

Les travaux comprendront la mise en peinture de l'ensemble des poteaux métalliques de la structure ; la peinture des planches de rive et une lasure sur les poutres et fermes extérieures.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 12 161,70 € HT soit 14 545,39 € TTC.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **b- Travaux de rénovation et d'accessibilité dans les écoles**

#### **ÉCOLE CLEMENT CHAUSSON : Création de W.C.**

Afin de répondre à la loi du 11 février 2005 relative aux droits des personnes handicapées, il a été décidé de réaliser des WC extérieurs pour les besoins de fonctionnement de l'établissement et de créer des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux comprendront la construction d'ensembles sanitaires en maçonnerie avec une extension du réseau d'assainissement sous le préau existant avec tous les équipements nécessaires à une bonne utilisation.

Le préau sera prolongé pour retrouver une surface adaptée à la cour de récréation.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 20 000 € HT soit 23 920 € TTC.

#### **- ÉCOLE CROIX DE BAR : Remplacement des fenêtres.**

Actuellement les fenêtres bois avec des vitres de 4 mm d'épaisseur non sécurisées sont en place sur le bâtiment ancien de l'école de la Croix de Bar.

Il est envisagé de les remplacer par des fenêtres en Pvc équipées de vitrage isolant répondant à la réglementation thermique et de procéder au rafraîchissement des deux façades grisâtres par une mise en peinture de l'enduit extérieur.

Les travaux comprendront la dépose, la fabrication et la mise en place des fenêtres PVC avec un vitrage isolant.

Ils comprendront également la mise en place d'un échafaudage pour la sécurité et le travail de mise en peinture des façades.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 35 000 € HT soit 41 860 € TTC.

Le montant total des travaux s'élève à **67 161,70 € HT soit 80 325,39 € TTC.**

*APPROUVE à l'unanimité*

*Départ de Monsieur Michel CAILLARD à 19h30*

### **-Information relative au pré-contrat d'Agglomération liant la Région et la Communauté d'Agglomération**

Considérant le rôle majeur notamment en termes d'aménagement du territoire qu'assurent les agglomérations au niveau régional, la Région Limousin réaffirme sa volonté de les accompagner dans le cadre des futures politiques territoriales.

Ainsi, suite à la récente transformation en communauté d'agglomération de la communauté de communes constituée autour de Tulle, la Région souhaite soutenir ce territoire dans l'évolution qu'implique ce nouveau statut.

Cela se traduit par la signature d'un pré - contrat Mixte d'Agglomération en vue d'accompagner des actions structurantes dès 2013, permettant ainsi de préparer un Contrat Mixte d'Agglomération pour la période 2014-2020.

Le protocole signé le 5 mars 2013 constitue un accord préalable entre la Région et l'Agglomération de Tulle, qui précise le cadre du partenariat qui préside au pré - contrat puis au contrat. Il fait mention :

- des principes d'intervention de la Région en faveur des agglomérations pour la période 2014-2020,
- des engagements de l'agglomération concernant : les modalités de travail en commun avec le pays dans le cadre de la future stratégie du territoire ; les thématiques qui sont déclinées dans le programme d'actions du pré-contrat.

Les actions retenues dans ce pré contrat sont les suivantes :

N°	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Montant HT	Région Crédits Territoriaux	% Région
1	Aménagement d'une piste d'athlétisme au stade Alexandre Cueille	Tulle Agglo	760 000 €	114 000 €	15 %
2	Aménagement de l'avenue de Ventadour et du parvis du cinéma	SEM 19	500 000 €	100 000 €	20 %
3	Réaménagement de la Place Brigouleix	Ville de Tulle	1 053 552 €	157 892 €	15 %
4	<i>Réalisation d'un équipement cinématographique</i>	<i>Société privée (emphytéote)</i>	4 500 000 €		
5	<i>Dispositif ZAZI</i>	<i>Syndicat Mixte DORSAL (porteur de projets : Tulle Agglo)</i>	200 000 €		

### **8- Approbation de la convention de partenariat liant la Ville de Tulle, le Conseil Général, le Collège Victor Hugo et le CFA du Bâtiment de Tulle pour des travaux de construction d'un mur de soutènement**

Le Collège Victor Hugo a souhaité mettre en oeuvre un projet relatif à la construction d'un muret de soutènement et ce, dans l'enceinte de l'établissement.

Il a, pour cela, fait appel notamment aux compétences techniques de la Ville de Tulle qui a assuré les travaux de fondation avec enlèvement et stockage de la terre mais aussi du CFA Bâtiment qui s'est engagé à mener à bien ce projet par une forte implication de son équipe enseignante mais aussi de ses élèves.

Le Conseil Général, pour sa part, a donné son autorisation pour que ces travaux puissent être effectués.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*



## **9- Décision relative à la vente de deux véhicules à des particuliers**

La Ville de Tulle, à l'occasion du renouvellement de sa flotte de véhicules, se trouve en possession de véhicules destinés au rebus, la reprise lors d'un achat de véhicule de remplacement n'étant pas acceptée par le concessionnaire retenu lors de la consultation.

Ces véhicules étaient initialement vendus pour le prix de la ferraille mais le cours actuel des matériaux ferreux destinés à être recyclés est très défavorable.

La Ville de Tulle a donc proposé ces véhicules à la vente.

Des particuliers se sont portés acquéreurs. Il s'agit de :

- Monsieur Alain BARBAZANGE – la Croix du Pezat – 19330 CHAMEYRAT pour le véhicule Renault Laguna immatriculé 4813 RT 19 au prix de 310 €

- Monsieur Thierry DUBOIS – Courbiat – 19150 PANDRIGNES pour le véhicule Renault Clio immatriculé 551 SJ 19 au prix de 710,85 €.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ces véhicules et d'encaisser la recette correspondante sur le budget de la Ville.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -**

*Rapporteur : Monsieur Philippe BERNIS*

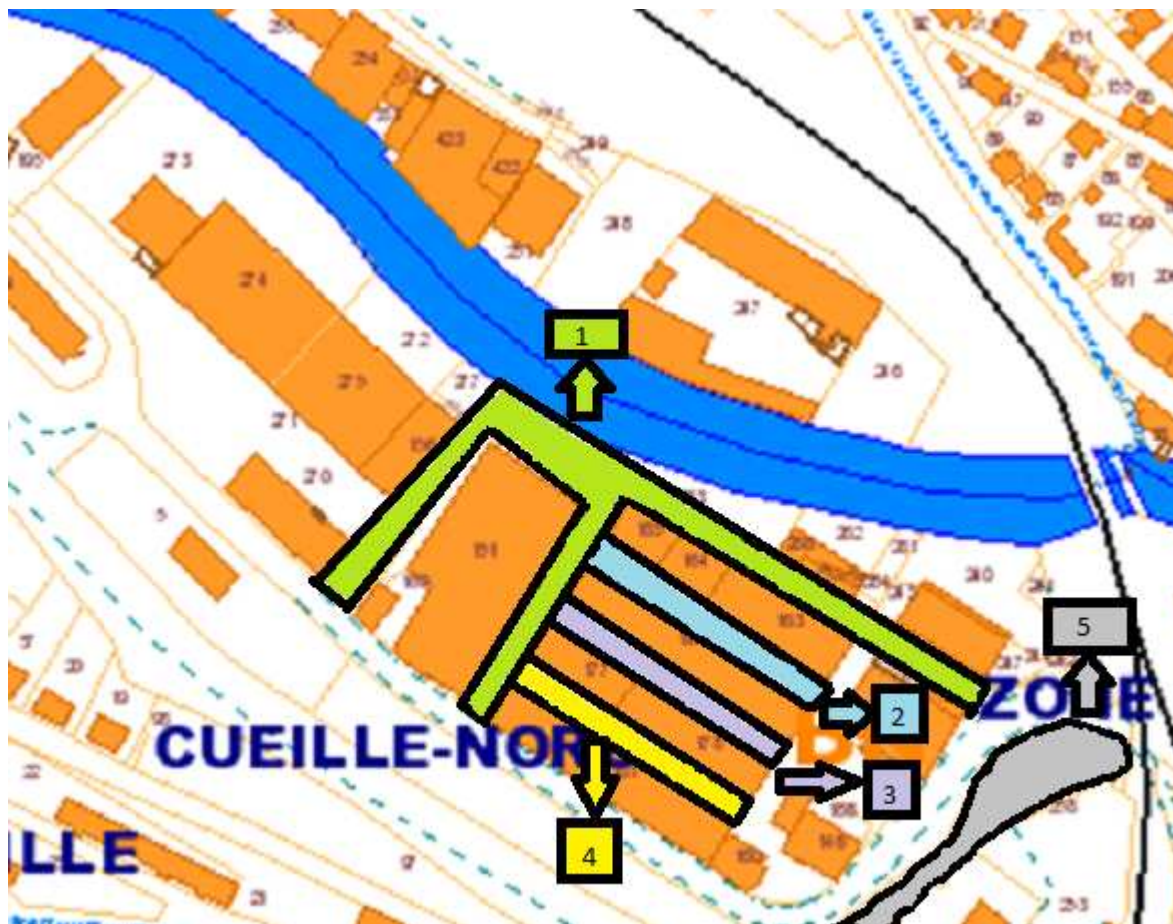
### **10- Dénomination de voies**

#### **a)- Zone de Cueille**

En raison de la nouvelle dynamique inhérente à la création et au renouvellement de nombreux commerces au sein de la zone de Cueille, Il convient de dénommer désormais certaines voies et places de ladite zone.

Une note écologique a été retenue afin de nommer lesdites voies et places et de pérenniser un des symboles départemental qu'est la pomme.

De plus, les voies non dénommées ne pouvant être couvertes par un arrêté de restriction de stationnement ni être numérotées, il convient, par conséquent de procéder à la dénomination des voies suivantes :



- 1- Il est demandé au Conseil Municipal de dénommer cette voie «Rue de la Sainte Germaine».
- 2- Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie «Rue de la Vigneronne ».
- 3- Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie «Rue de la Reinette Grise».
- 4- Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie «Rue de la Blandurette ».
- 5- Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette place «Place des Anciens Abattoirs ».

*APPROUVE à l'unanimité*

**a) à Maure**

Plusieurs riverains du village de MAURE ont demandé à ce que des voies jusqu'alors non dénommées, le soient.

Lesdites voies ne pouvant être couvertes par un arrêté de restriction de stationnement ni être numérotées, il convient, par conséquent de procéder à leur dénomination.

1-Tenant : RD – Route de Chameyrat  
Aboutissant : Fontaine de Maure

**Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie « Route de la Fontaine de Maure ».**

2-Tenant : Route de Fontaine de Maure\_  
Aboutissant : Impasse

**Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie « Impasse des Vergnes »**

3-Tenant : Route du Four  
Aboutissant : Impasse

**Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie «Chemin de la Fontaine Vieille »**

4-Tenant : Route de la Fontaine  
Aboutissant : Impasse

**Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie «Chemin des Tanières »**

5-Tenant : Route de la Fontaine  
Aboutissant : Impasse

**Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie «Impasse de la Fontaine de Maure »**

6-Tenant : Route de la Fontaine  
Aboutissant : Impasse

**Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie «Chemin de Chatenet »**

7-Tenant : Route de la Fontaine  
Aboutissant : RD1089

**Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie «Route du Four de Maure »**

8-Tenant : Route du Four  
Aboutissant : Impasse

**Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie «Chemin de Chanterane »**

9-Tenant : Route du Four  
Aboutissant : Impasse

**Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie «Chemin des Bois Noirs »**

10-Tenant : Route du Four  
Aboutissant : Impasse

**Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie «Chemin de Broussole »**

11-Tenant : Route du Four  
Aboutissant : Impasse

**Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie «Impasse de la Garenne »**

*APPROUVE à l'unanimité*

## ENVIRONNEMENT -

*Rapporteur : Monsieur Philippe BERNIS*

### **11- Approbation du renouvellement de la convention de fourrières animale liant la Ville de Tulle et la SPA pour l'année 2013**

La divagation des chiens et chats errants est interdite par l'article L211-22 du Code Rural et la réglementation en vigueur donne pouvoirs aux maires de prendre toutes dispositions propres à empêcher cette divagation.

**En application de ces dispositions relatives aux fourrières animales, à la sécurité et à l'hygiène publique, il est proposé au conseil municipal d'approuver le renouvellement pour une année de la convention de fourrière animale liant la commune de Tulle et la Société Protectrice des Animaux et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

En contrepartie des services apportés par la SPA la commune verse une participation en fonction du nombre d'habitants et d'une redevance par habitant.

Elle est fixée à 1,04 € par habitant pour l'année 2013.

Le nombre d'habitants retenu est celui de la population légale totale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 soit 15 838.

La redevance pour l'année 2013 est fixée à :  
 $1,04 \text{ €} \times 15\,838 = 16\,471,52 \text{ €}$

*APPROUVE à l'unanimité*

### **12- Approbation du bilan agronomique 2012, du bilan annuel du système d'assainissement 2012 et du programme prévisionnel d'épandage première campagne 2013**

La station d'épuration de Tulle dont la capacité est de 20 000 eq/hab génère un volume annuel de boues de 450 tonnes de matière sèche.

La destination de ces boues est la valorisation agricole par épandage pour les 2/3 de cette production, le reste étant envoyé en station de compostage.

Conformément à l'article 14 du décret du 8 décembre 1997 et à l'arrêté du 8 janvier 1998, un bilan agronomique des opérations d'épandage et un programme prévisionnel doivent être établis dans le cadre du suivi d'auto - surveillance de la station d'épuration de Tulle.

Ce bilan permet de valider :

- la caractérisation des produits à épandre (quantité, qualité)
- la liste des parcelles concernées par l'épandage
- les analyses des sols concernés par l'épandage
- les spécificités d'utilisation des boues
- les modalités de réalisation et de surveillance du bilan

**Il est proposé au Conseil municipal de valider le bilan agronomique tel qu'il est présenté ainsi que le programme prévisionnel d'épandage.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **13- Approbation de la convention liant la Ville de Tulle et le Domaine Apicole de Rebières pour la mise à disposition d'un terrain communal pour l'installation de ruches**

Le « Domaine Apicole Les Rebières » a sollicité la Ville de Tulle afin que cette dernière mette à sa disposition une parcelle afin d'y installer des ruches.

La Collectivité a souhaité accéder à sa requête et lui a proposé le terrain situé en surplomb du parking Gabriel Péri, en prolongement du parc de l'Hôtel de Ville.

L'implantation de ces ruches à vocation :

- *expérimentale* – pour étude du comportement des colonies d'abeilles en milieu urbain,
- *pédagogique* – pour développer l'intérêt et la connaissance du public et des scolaires sur l'écologie et l'environnement au travers de l'apiculture.

Pour la Ville de Tulle, cette implantation vient en cohérence avec la démarche « zéro pesticide » qu'elle a mis en place et avec sa volonté de sensibiliser la population locale sur les thématiques de l'écologie.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

Il est précisé que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **AFFAIRES CULTURELLES -**

*Rapporteurs : Monsieur Alain LAGARDE,  
Monsieur José RICHAUD, Directeur du CRD*

### **14- Validation du projet d'établissement du CRD**

Les Etablissements d'enseignement artistique sont porteurs de valeurs éducatives et citoyennes car ils sont l'espace de la concentration sur une pratique structurante, notamment pour les enfants et les adolescents, et le lieu de la rencontre, de l'ouverture à la pluralité des disciplines et des esthétiques, de leur pratique au présent, de la mémoire, et de l'innovation.

Le Conservatoire de Tulle met en œuvre une politique d'éducation artistique assumée, définie par les élus et qui s'appuie sur des valeurs. Il est aussi un lieu éducatif. A cet égard, il accompagne la dynamique éducative des parents et de l'Education Nationale. Il s'inscrit dans le maillage des équipements culturels du territoire.

Le Projet d'Etablissement du Conservatoire de Danse et de Musique élaboré en concertation avec l'équipe pédagogique, qui s'approprie ainsi les orientations de la Collectivité en matière d'éducation artistique et culturelle et en décline la mise en œuvre, est du fait même de son appropriation par l'ensemble des acteurs, l'outil privilégié d'une stratégie d'évolution.

Il pose pour les quatre années à venir quatre objectifs en interaction :

- **réorganiser administrativement et spatialement** : renforcer l'équipe administrative, agrandir, réaménager et redistribuer les locaux.
- **réorienter la pédagogie**, en privilégiant la concertation, la transversalité, le travail en équipe, l'intégration de nouveaux modes de transmission et d'évaluation, l'exploration de répertoires contemporains de toutes esthétiques et adaptés à tous les niveaux, les pratiques collectives précoces, la formation des enseignants.
- **décloisonner et organiser l'action culturelle et la communication** : renforcer le partenariat avec les structures culturelles du département, clarifier et flécher l'identification de l'Ecole comme lieu de création sur Tulle et son agglomération.
- **renforcer l'accessibilité aux pratiques artistiques** : Classes CHAM et CHAD, Orchestre à l'école, actions de sensibilisation pluridisciplinaires sur l'ensemble de l'agglomération, maintien de la politique d'Antennes et de la politique tarifaire.

Pour l'enfant, l'adolescent et l'adulte, la fréquentation de ce lieu de ressource culturelle, de concordance des êtres et des temps, permet l'appropriation du langage artistique, qui doit ouvrir d'autres voies à une jeunesse de plus en plus sollicitée par l'immédiat consommable.

L'écoute, la sollicitation de la curiosité favorisent l'acquisition de repères critiques forts. L'accès à une culture partagée, la pratique collective, la contribution à un patrimoine immatériel, développent un sentiment d'appartenance à la Cité, renforcé encore par la rencontre avec le public.

Le Conservatoire de Tulle peut et doit s'inscrire dans le mouvement, les défis posés à la société française, auxquels l'éducation et l'enseignement artistiques apportent un élément de réponse.

**Il est proposé au Conseil Municipal de valider le Projet d'Etablissement du Conservatoire à rayonnement départemental de Tulle et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

*Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE*

**- Bilan d'activité 2012 du Pôle Musées**

*Question reportée*

**-Récolement du Musée du Cloître – procès- verbal de la campagne 2012**

*Question reportée*

## **15- Pôle Musées, Fonds Résistance – Approbation du don, pour régularisation, d'un fonds archivistique pour affectation au Pôle Musées - Fonds Résistance**

En 2007, Madame Yolande ESTIGNARD a sollicité la Ville de Tulle pour faire don de documents d'archives. Les archives du fonds ESTIGNARD concernent l'activité de son père Germain CAUX, ancien appariteur de la Ville de Tulle.

Ces documents, datés de juin-août 1944, sont d'un intérêt historique non négligeable pour l'histoire de la Ville de Tulle au lendemain des évènements de juin 1944.

Il apparaît intéressant d'intégrer ces documents dans le fonds archivistique du Pôle Musées, Fonds Résistance.

Ce don est composé des documents suivants :

- une autorisation de circuler à bicyclette délivrée par la Préfecture de la Corrèze le 23 juin 1944 à Germain CAUX
- un reçu relatif à la remise au Maire de Tulle d'un fusil avec son étui et son chargeur par Germain CAUX le 5 juillet 1944
- une note du Maire de Tulle afférente au règlement pour les absences de personnel en date du 3 août 1944

### **Il est demandé au Conseil Municipal:**

**- d'approuver le don de ces documents pour affectation au Pôle Musées - Fonds Résistance.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents administratifs et juridiques liés à ce don**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **16- Approbation d'un don de documents au Musée des Armes**

Un don a été proposé le 29 janvier 2013 par Monsieur Aimé CAILLOUX, résidant à la Maison Médicale de la Noue à Vierzon (18).

Le don de Monsieur CAILLOUX est composé d'un avis de mutation de la Direction Départementale du CHER Z.N.O. du Commissariat Général au Service du Travail Obligatoire qui lui a été adressé le 24 novembre 1943 et l'affectant à la Manufacture d'Armes de Tulle.

Le don est accompagné d'un courrier dans lequel Monsieur CAILLOUX explique qu'il a fait acte de résistance en décidant de ne pas se rendre au lieu d'affectation imposé par cette convocation.

Le don CAILLOUX est voué à intégrer le fonds archivistique du Musée des Armes pour affectation au Fonds Résistance.

**Il est demandé au Conseil municipal :**

- de valider l'entrée de ces documents dans le fonds archivistique du Musée des Armes pour affectation au Fonds Résistance.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce don

*APPROUVE à l'unanimité*

### **17- Approbation d'un don d'armes au Musée des Armes**

Un don a été fait le 28 février 2013 au musée des Armes par Madame Marguerite MERCIER demeurant à Blanquefort (33290). Ce don est constitué de cinq armes à feu et d'un étui de fusil.

Ces objets appartenaient à Monsieur Paul Mercier, père de la donatrice et antérieurement à Léonard Mercier, charron à Tulle.

Né en 1915, Paul Mercier entra à la Manufacture d'armes comme apprenti ajusteur en 1932. Il suivit une formation d'armurier de 1946 à 1948 à l'Ecole technique nationale de l'armement de St Etienne.

Il quitta la manufacture en 1954 après une série de grèves syndicales dans lesquelles il prit une part active. De 1943 à 1944, il fut également résistant et maquisard.

Les armes proposées en donation sont des armes civiles :

- Un revolver à broches système Lefauchaux avec plaquette en ivoire
- Un pistolet à percussion à coffre
- Un pistolet à percussion à coffre et double canon
- Un fusil de chasse modèle simplex manufacture de St Etienne
- Un fusil de chasse à percussion centrale fabrication *Cotteret à Tours*
- Un étui de fusil de chasse en cuir.

Même si ces armes ont peu de lien, si ce n'est par leur propriétaire avec la Manufacture, le don proposé comporte de belles pièces : le revolver et les pistolets viennent notamment compléter les armes de défense individuelles de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle de la collection du musée.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver la donation pour affectation à l'inventaire du musée des Armes
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents administratifs et juridiques liés à ce don

*APPROUVE à l'unanimité*



## **18-Approbation du don de trois pièces appelées perruques au Musée des Armes**

Un don a été proposé à la Ville de Tulle pour le musée des Armes par Monsieur Maurice COURTINE, ancien ouvrier à la Manufacture d'armes.

Il s'agit de trois pièces appelées des *perruques*, cadeaux de départ en retraite réalisés par les collègues de travail du donateur à partir de pièces de métal récupérées à la Manufacture.

Le don proposé est intéressant pour évoquer l'histoire sociale contemporaine de la manufacture d'armes.

Elle permet de compléter la collection d'objets en lien direct avec la vie des ouvriers de la Manufacture. Ces pièces témoignent de la réappropriation d'un savoir-faire professionnel comme garant d'un esprit solidarité entre ouvriers lors des grandes étapes de leur parcours professionnel.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la donation pour affectation à l'inventaire du musée des Armes**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents administratifs et juridiques liés à cette donation**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **19- Approbation, pour régularisation, de l'entrée d'une baïonnette dans les collections muséales Tullistes pour affectation au Musée des Armes**

Lors du récolement en cours sur les collections du musée du Cloître, a été trouvée une baïonnette de fusil MAS 36.

Le musée du Cloître ne possède aucune information sur l'entrée de cette pièce dans les collections.

Il est proposé au Conseil Municipal de régulariser la situation de cette pièce et de l'intégrer à titre rétrospectif sur l'inventaire du musée des Armes sous le numéro d'inventaire T.AB.2013.0.1.

Pour plus de cohérence dans le rangement des collections, il est proposé de la transférer vers la réserve du musée des Armes.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver, pour régularisation, l'entrée de cette baïonnette dans les collections muséales Tullistes en l'affectant à titre rétrospectif à l'inventaire du musée des Armes.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **20- Approbation, pour régularisation, du don d'un fonds documentaire au Pôle Accordéons**

En 1994, lors de l'installation d'une salle présentant les accordéons au sein du musée du Cloître, Monsieur René LACHEZE, Directeur de la SARL « Accordéons de France MAUGEIN » avait confié des documents publicitaires, originaux de l'entreprise.

Bien que depuis 2000, le fonds d'archives de l'entreprise Maugein soit déposé par convention aux Archives Départementales, il est intéressant pour la Ville d'intégrer ces documents dans le fonds documentaire du Pôle Accordéons pour utilisation dans le cadre d'une future présentation muséographique.

Le don est composé des documents suivants :

- une publicité « L'accordéon Maugein Frères un orchestre à lui tout seul », original de 1937
- une édition spéciale de La revue de l'accordéoniste, original de 1957
- une méthode d'accordéon chromatique
- un dépliant publicitaire « *Maugein Frères les accordéons qui valent un orchestre* », original 1950
- une affiche cartonnée originale de 1939, dite « *L'écuyère* »
- une plaquette publicitaire, 1984

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

**- d'approuver le don de ces documents pour le fonds documentaire du Pôle Accordéons.**

**-d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents administratifs et juridiques liés à ce don**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **21- Approbation du don d'un accordéon Buzzi Frères au Pôle accordéons**

Un don a été proposé au Pôle Accordéons par Monsieur Gérard CHAUMIER.

Il s'agit d'un accordéon chromatique de la marque BUZZI FRERES ayant appartenu à Monsieur Jean GIRARD, son oncle, habitant à Nevers et musicien amateur dans les bals de la Nièvre dans les années 1945/1955.

L'instrument est dans un état de conservation satisfaisant. Ce don permet de combler une lacune puisque la marque est absente de la collection Tulliste.

Monsieur CHAUMIER fait également don, à titre documentaire, de deux clichés photographiques.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver ce don pour affectation au Pôle Accordéons**

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents administratifs et juridiques liés à ce don**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **22- Approbation du don de documents aux Archives Municipales**

Le 9 avril 2013, par l'intermédiaire de Madame QUEYRIE, chargée des archives du Diocèse de Tulle, Monseigneur Bernard CHARRIER, Evêque de Tulle, a proposé de faire don de documents à la Ville de Tulle.

Le don de l'Evêché de Tulle est composé des exemplaires des numéros de la *Semaine Religieuse du Diocèse de Tulle* de 1904, 1906, 1907, 1914, 1917, 1918-1919, 1921-1922, 1925-1926, 1927-1928, 1931-1932, 1933-1934, 1935-1936 et 1937-1938.

L'intérêt de ce don réside dans la possibilité qu'elle offre de compléter le fonds des Archives Municipales et de participer à mieux appréhender la société Tulliste et son diocèse dans la première partie du XXe siècle à la lumière des événements et informations recensés dans le cadre de l'édition du périodique du Diocèse de Tulle.

Le don de l'Evêché de Tulle, est voué à intégrer le fonds des Archives Municipales.

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **d'accepter l'entrée de ces documents dans le fonds des Archives Municipales de la Ville de Tulle**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce don.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **23- Approbation d'une convention de principe liant la Ville de Tulle et différents partenaires financiers dans le cadre de l'organisation d'un évènement culturel Ciné d'été « Bertrand TAVERNIER, et si on s'engageait ? »**

La Ville de Tulle organise, à l'occasion de la fête du cinéma, du 26 au 29 juin 2013, et pour la troisième année consécutive un évènement culturel en hommage à Bertrand Tavernier: « **Et si on s'engageait ?** ».

La Ville de Tulle présente un évènement autour de l'œuvre de Bertrand Tavernier : réalisateur, scénariste, producteur et écrivain français, président de l'Institut Lumière. Éclectique, il a abordé plusieurs genres cinématographiques, de la comédie dramatique (Un dimanche à la campagne, Daddy Nostalgie) au film de guerre (Capitaine Conan) en passant par le film historique (Laissez-passer, La Princesse de Montpensier) ou le polar (L.627, L'appât). Plusieurs de ses films ont été récompensés, en France et à l'étranger (dont Autour de minuit qui remporta un Oscar et fut nommé aux Golden Globes). Cinéphile passionné, il a écrit plusieurs ouvrages importants, notamment sur le cinéma américain, donne de nombreuses conférences et participe régulièrement à des bonus DVD.

L'objectif de cet évènement culturel est de sensibiliser les différents publics par cette manifestation pluridisciplinaire (cinéma, arts plastiques, musique, littérature...).

**Tulle propose : 3 soirées et 1 matinée de projection, 7 films, 3 créations artistiques**

- avec les témoignages exceptionnels de Bertrand Tavernier, Philippe Torreton et Didier Bezace
- une artiste plasticienne, Brigitte Paillet qui crée pour l'occasion une œuvre originale,
- l'intervention musicale du Big Bang de l'école de musique de Tulle,
- une création à l'accordéon de Dominique Emorine,
- projection d'un court métrage créé par un atelier du Secours Populaire avec Merveilleux Prétexste.

Pour mener à bien cette manifestation, il est proposé de solliciter le concours de partenaires publics et privés, partenariats qui se matérialisent par la signature de la convention ci-jointe qui a pour objet de définir les conditions de partenariat dans le cadre de la mise en place de l'évènement.

**Le budget prévisionnel de l'évènement est le suivant :**

<b>LES DEPENSES</b>		<b>LES RECETTES</b>	
Droit de diffusion films et doc	800 €	Ville de Tulle	3 420 €
Déplacements	780 €	Conseil Général de la Corrèze	1 000 €
Hôtellerie – Restauration	1 170 €	Tulle Agglo	1 500 €
Œuvre de l'artiste plasticienne	2 000 €	ERDF	1 500 €
Co-production Secours Populaire	500 €	Axione Limousin	500 €
Création musicale	1500 €	Véolia Transport, CFTA Tulle	400 €
Communication	600 €	Caisse d'Epargne	150 €
Buffet d'inauguration	300 €	E.Leclerc Tulle	1 000 €
Location grand écran pour diffusion extérieure (jeudis de l'été)	1 220 €		
Conférence de presse Paris	600 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>9 470 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>9 470 €</b>

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de principe afférente aux partenariats et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**24- Restauration de la sculpture dite *Vierge aux moinillons* (2<sup>ème</sup> étape)**

- validation du budget prévisionnel
- demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- approbation de la convention de partenariat avec la MATMUT

La sculpture appelée *Vierge aux moinillons* est une œuvre majeure des collections du musée du Cloître. Cette sculpture, datée du XIV<sup>e</sup> siècle et classée Monument Historique, a conservé une grande partie de sa polychromie d'origine.

En 2012, elle a bénéficié d'une première étape de restauration qui a permis d'étudier ses repeints successifs et qui a conclu à la possibilité de dégager ses couleurs d'origine.

C'est l'objectif de cette deuxième étape de restauration qui permettra à la sculpture de retrouver une lisibilité proche de celle qu'elle avait au Moyen-Age.

Cette deuxième étape de restauration est envisagée en concertation avec la Conservation Départementale des Antiquités et Objets d'Art de la Corrèze et la Conservation Régionale des Monuments Historiques.

Le financement de l'opération sera assuré à hauteur de 50 % par une subvention des Monuments Historiques, une participation de l'association *des Amis du musée du Cloître et du Vieux Tulle* et une participation financière au titre du mécénat de la MATMUT.

Pour ce mécénat, il est proposé d'approuver la convention de partenariat ci-annexée.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Dégagement des repeints	<b>12 426,44 € TTC</b>	Ville de Tulle	2 531,44 €
refixage et nettoyage de la surface – bouchages de surface et retouches d'intégration		DRAC SUBVENTION (50% du montant HT)	5 195,00 €
		Participation de l'association <i>des Amis du Musée du Cloître et du Vieux Tulle</i>	2 700,00 €
		Mécénat de la MATMUT	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 426,44 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 426,44 €</b>

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver le projet de restauration de la sculpture dite *Vierge aux moinillons***
- **de valider le budget prévisionnel de l'opération**
- **de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Conservation Régionale des Monuments Historiques pour une subvention la plus élevée possible**
- **d'approuver la convention de mécénat avec la MATMUT**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **III- PÔLE RESSOURCES**

#### **PERSONNEL -**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

#### **25- Créations et suppressions de postes budgétaires**

Suite aux commissions administratives paritaires, il est nécessaire de procéder à des transformations de postes sur le tableau des effectifs afin de pouvoir nommer les agents concernés.

#### **Il est donc demandé de supprimer :**

##### Le 30 juin 2013 :

- un poste d'attaché territorial,
- un poste de rédacteur,
- un poste d'éducateur des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe,
- deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- deux postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- quatre postes d'adjoints technique de 2<sup>ème</sup> classe,
- quatre postes d'adjoints technique de 1<sup>ère</sup> classe,
- un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- quatre postes d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe.

##### Le 31 décembre 2013 :

- trois postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

#### **Et de créer :**

##### Le 1<sup>er</sup> juillet 2013 :

- un poste d'attaché principal,
- un poste de rédacteur principal de deuxième classe,
- un poste d'éducateur des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- un poste de rédacteur,
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de première classe
- deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- quatre postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'adjoint administratif principal de première classe,
- quatre postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe,
- un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- quatre postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe

##### Le 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

- trois postes d'agent de maîtrise.

*APPROUVE à l'unanimité*

## 26- Créations d'emplois saisonniers

Comme chaque année, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin d'ouvrir les postes nécessaires pour couvrir les besoins supplémentaires en emplois saisonniers pour la période estivale.

Service	Activité	Emploi	Nombre	Période
Propreté Urbaine	entretien	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2013
		Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 31 août 2013
Patrimoine	entretien de locaux	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 31 août 2013
Musée des Armes	accueil - surveillance	Adjoint du Patrimoine de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2013
		Adjoint du Patrimoine de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 31 août 2013
		Adjoint du Patrimoine de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 15 septembre 2013
Musée du Cloître	Accueil -surveillance	Adjoint du Patrimoine de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2013
		Adjoint du Patrimoine de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 31 août 2013
		Adjoint du Patrimoine de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 15 septembre 2013
Centre aquarécricatif	surveillance baignade	éducateur APS 2 <sup>ème</sup> Cl	5	29 juin au 31 juillet 2013
		éducateur APS 2 <sup>ème</sup> Cl	5	1 <sup>er</sup> août au 1er septembre 2013
		éducateur APS 2 <sup>ème</sup> Cl	1	13 juillet au 20 août 2013
Centre aquarécricatif	accueil, caisse	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> Classe	1	24 juin au 6 août 2013
		Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> Classe	1	29 juillet au 5 septembre 2013
Centre aquarécricatif	Entretien	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	26 juin au 27 juillet
		Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 29 juillet 2013
		Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 30 juillet 2013
		Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	28 juillet au 2 septembre 2013
		Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	29 juillet au 3 septembre 2013
		Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	29 juillet au 4 septembre 2013
Manutention - festivités	Manutention	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 30 juin 2013
		Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2013
Espaces verts	arrosage - entretien	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2013
		Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2013
		Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 31 août 2013
		Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 31 août 2013
Peinture	Manœuvre	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2013
		Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 31 août 2013
Stades	arrosage - entretien	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2013
		Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 31 août 2013
Eglise Saint Pierre	Accueil surveillance (emploi à 28h/sem)	Adjoint du Patrimoine 2 <sup>ème</sup> Classe	1	5 juillet au 31 juillet 2013
		Adjoint du Patrimoine 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 <sup>er</sup> au 31 août 2013
		Adjoint du Patrimoine 2 <sup>ème</sup> Classe	1	6 au 28 septembre 2013

**Total : 41 emplois saisonniers**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **FINANCES -**

#### **27- Attribution d'une subvention exceptionnelle :**

**- au Conseil Départemental de l'Accès au Droit**

*Question reportée*

**a- au Cercle des Boxeurs Tullistes**

Ce club sportif a sollicité l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour financer un gala de boxe.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 400 € euros à cette association.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**b- à la Compagnie « le Bottom Théâtre » :**

Le Bottom Théâtre souhaitant accompagner la création d'une production au Festival d'Avignon, ce dernier a demandé auprès de la Ville de Tulle l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 euros au Bottom Théâtre.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**AFFAIRES GENERALES-**

*Rapporteur : Madame Dominique GRADOR*

**28- Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin (DRAC) pour l'acquisition de matériel de conditionnement au ph neutre spécifique**

Le service des Archives Municipales, dans sa mission de conservation des archives de la collectivité, souhaite faire l'acquisition de matériel de conditionnement au ph neutre spécifique.

L'ensemble du matériel de conditionnement nécessaire est composé de 70 boîtes d'archives et de 1000 chemises à ph neutre.

**Il convient de solliciter, pour cette opération estimée à 864,06 € TTC (soit 722,46 € HT), une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin à hauteur de 50 % du prix HT, soit 360 € (somme arrondie)**

*APPROUVE à l'unanimité*

**29-<sup>6</sup> Désignation de conseillers municipaux en remplacement de Madame Patricia COLIN et de Madame Dominique CARPISASSI dans les instances dans lesquelles elles siégeaient :**

Suite à la démission de mesdames Patricia COLIN et Dominique CARPISASSI, il convient de désigner des conseillers municipaux pour les remplacer dans les instances au sein desquelles elles siégeaient :

**Commissions municipales**

**1- Affaires scolaires, sport, jeunesse :** Monsieur le Maire, Président de droit, Dominique GRADOR, Magali LACHASSAGNE, Jean Louis SOULIER, Laurette SIEGEL, Nicole DUPUY, Yannik SEGUIN, Nathalie THYSSIER

*APPROUVE à l'unanimité*



**2- - Affaires culturelles :** Monsieur le Maire, Président de droit, Alain LAGARDE, Arlette MARTIN CUEILLE, Elisa JEANTET MAIRE, Sylvie CHRISTOPHE, Jocelyne BUGE CHASTANET, Marylène DUPUY, Raphaël CHAUMEIL

*APPROUVE à l'unanimité*

**3- Affaires sociales :** Monsieur le Maire, Président de droit, Pierrette DEZIER, Sylvie NONI, Annette COMBASTEIL, Annie BASTIE, Nathalie THYSSIER

*APPROUVE à l'unanimité*

Autres commissions municipales

**- Commission d'appel d'offres, des Bureaux d'Adjudication et jurys de Concours**

Monsieur le Maire, Président de droit

Titulaires :

- |                   |                     |
|-------------------|---------------------|
| - Yves JUIN       | - Michel BREUILH    |
| - Philippe BERNIS | - Jacques VIREFLEAU |
| - Alain LAGARDE   | - Michel CAILLARD   |

Suppléants :

- |                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| - Yves MEYRIGNAC      | - Jacques SOULETIE  |
| - Elisa JEANTET MAIRE | - Nathalie THYSSIER |
| - Annie BASTIE        |                     |

*APPROUVE à l'unanimité*

**- Jurys de concours :** Composés des mêmes membres que la Commission d'Appel d'Offres

*APPROUVE à l'unanimité*

**- Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles :** Monsieur le Maire, président de droit, Dominique GRADOR, président délégué, Magali LACHASSAGNE, Jean Louis SOULIER, Sylvie CHRISTOPHE, Annie BASTIE, Annabel MAGALHAES, Jean Michel CLAUX, Jacques SOULETIE, Nathalie THYSSIER

*APPROUVE à l'unanimité*

**- Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :** Monsieur le Maire, Président de droit, Pierrette DEZIER, Sylvie NONI, Annette COMBASTEIL, Annie BASTIE, Yannik SEGUIN, Jacques SOULETIE, Nathalie THYSSIER

*APPROUVE à l'unanimité*

**- Conseil d'Administration de l'association Les Sept Collines**

- Monsieur le Maire, membre de droit représenté en cas d'empêchement par Monsieur Alain LAGARDE, Maire-Adjoint délégué aux Affaires Culturelles

- Madame Elisa JEANTET-MAIRE
- Madame Dominique GRADOR
- Monsieur Joël TRAIT

*APPROUVE à l'unanimité*

**- Commission consultative pour la gestion du Théâtre**

- Représentants du Conseil Municipal : Alain LAGARDE, Elisa JEANTET MAIRE, Sylvie CHRISTOPHE, Dominique GRADOR, Raphaël CHAUMEIL

*APPROUVE à l'unanimité*

**- Cité de l'Accordéon :**

**- Conseil d'Orientation :**

- Monsieur le Maire ou Alain LAGARDE, Elisa JEANTET MAIRE, Sylvie CHRISTOPHE, Joël TRAIT

*APPROUVE à l'unanimité*

**- Conseil d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental**

- Monsieur le Maire ou Alain LAGARDE, Elisa JEANTET MAIRE, Joël TRAIT

*APPROUVE à l'unanimité*

**- Comités de jumelage :**

- Tulle Burry : Jean Michel CLAUX, Yannik SEGUIN, Joël TRAIT

- Tulle Renteria : Marylène DUPUY, Jean Louis RATHONIE, Raphaël CHAUMEIL

*APPROUVE à l'unanimité*

**- Etablissements scolaires :**

**- Edmond Perrier**

Titulaires : Magali LACHASSAGNE, Dominique GRADOR, Joël TRAIT

Suppléants : Marylène DUPUY, Jocelyne BUGE CHASTANET, Michel CAILLARD

**- René Cassin**

Titulaires : Magali LACHASSAGNE, Jean Michel CLAUX, Michel CAILLARD

Suppléants : Marylène DUPUY, Philippe BERNIS, Joël TRAIT

**- Victor Hugo**

Titulaires : Laurette SIEGEL, Elisa JEANTET MAIRE, Nathalie THYSSIER

Suppléants : Nicole DUPUY, Arlette MARTIN CUEILLE, Michel CAILLARD

**- Clemenceau**

Titulaires : Sylvie NONI, Joël TRAIT

Suppléants : Annette COMBASTEIL, Michel CAILLARD

*APPROUVE à l'unanimité*

**- Comité d'Hygiène et de Sécurité**

Titulaires : Monsieur Bernard COMBES, Monsieur Michel CAILLARD

Suppléants : Madame Dominique GRADOR, Joël TRAIT

*APPROUVE à l'unanimité*

**- Commission Administrative Paritaire**

**Catégorie B :**

- Titulaires : Bernard COMBES, Alain LAGARDE, Yannik SEGUIN, Michel CAILLARD

- Suppléants : Pierrette DEZIER, Sylvie NONI, Philippe BERNIS, Joël TRAIT

*APPROUVE à l'unanimité*

**Catégorie C :**

- Titulaires : Bernard COMBES, Alain LAGARDE, Yannik SEGUIN, Annette COMBASTEIL, Michel CAILLARD

- Suppléants : Pierrette DEZIER, Sylvie NONI, Philippe BERNIS, Jean Louis RATHONIE, Joël TRAIT

*APPROUVE à l'unanimité*

Tulle, le 28 mai 2013

La séance est levée à

Le Maire

Bernard COMBES